

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département des HAUTES-PYRENEES
 du CONSEIL MUNICIPAL
 de la commune de SOUYEAUX

Nombre de membres

Au cours de	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Date d'affichage : 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SOUYEAUX, légalement convoqué le dix-neuf janvier s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Etaients présents : LACOSTE Pierre, DUCASSE Jérôme, LAMON Monique, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis, LAPEYRE Laurent, DUPUY Jean-François, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle, LESTRADE Nicolas

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : DUCASSE Jérôme

Objet : Travaux d'aménagement de deux logements – Maison Carassus -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la commune d'aménager la bâtisse dite « Maison Carassus » en deux logements.

Une étude a été faite par Monsieur BOUTET Clément, architecte demeurant 9, rue de l'Industrie – 65420 IBOS et le montant estimé des travaux s'élève à 442 000 € H.T

De l'estimation prévisionnelle des travaux résulte le chiffrage ci-dessous :

TOTAL H.T	442 000,00 €
T.V.A 20 %	88 400,00 €
TOTAL T.T.C	530 400,00 €

Maitrise d'oeuvre

Enveloppe travaux	35 700,00 €
T.V.A 20 %	7 140,00 €
MONTANT T.T.C	42 840,00€

Contrôles techniques, coordination SPS, études de sols, aléas imprévus

Enveloppe travaux	22 300,00 €
T.V.A 20 %	4 460,00 €
MONTANT T.T.C	26 760,00€

TOTAL H.T	500 000,00€
TOTAL T.V.A 20 %	100 000,00 €
TOTAL T.T.C	600 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à

- d'entreprendre ces travaux d'aménagement de deux logements
- approuve l'étude réalisée par Monsieur BOUTET Clément, architecte
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions les plus élevées possible DETR, F.A.R, Région, Fonds Vert, etc. et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

RF PREFECTURE DE TARBES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/01/2023 065-216504365-20230124-2023_DE_001-DE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le :
Et Publication ou notification le :



Le Maire
Pierre LACOSTE